

Déclaration de l'ALBA de soutien au droit souverain de l'Équateur d'accorder l'asile diplomatique au citoyen Julian Assange

Déclaration du IX^{ème} Conseil politique extraordinaire de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) sur l'inviolabilité de la mission diplomatique de l'Équateur à Londres, et de soutien à son droit souverain d'accorder l'asile diplomatique au citoyen Julian Assange.*

Les menaces proférées par le gouvernement du Royaume-Uni de [Grande-Bretagne](#) et d'Irlande du Nord, qui laisse ouverte la possibilité d'une entrée illégale dans l'Ambassade d'Équateur à Londres pour arrêter Julian Assange, constituent des actes d'intimidation qui portent atteinte à l'intégrité territoriale de la République d'Équateur

Le gouvernement de l'Équateur a exercé son droit souverain en accordant l'asile diplomatique au citoyen Julian Assange, qui l'a demandé, se sentant menacé dans ses droits humains et civiques.

Le concept d'asile diplomatique est prévu par de nombreuses conventions, traités et autres instruments internationaux, appliqués en conformité avec les principes du Droit international.

L'Équateur a agi dans le plus strict respect des normes du Droit international, et tout acte hostile du Gouvernement du Royaume-Uni signifierait une remise en cause inacceptable de sa souveraineté, par lequel le monde civilisé connaîtrait un recul vers un état de barbarie et d'irrationalité.

Les arguments livrés par le gouvernement du Royaume-Uni, invoquant des normes du Droit interne auxquels les traités internationaux ne peuvent se subordonner, sont en contradiction avec ses obligations internationales, et aux décisions précédentes de ce même gouvernement, ce qui révèle dans ses agissements une politique du deux poids deux mesures.

Conscients de la nécessité d'épuiser tous les recours diplomatiques pour sortir de la situation actuelle, à la lumière de la protection et de l'asile accordé par le gouvernement d'Équateur au citoyen Julian Assange, en faisant en sorte que prévalent la souveraineté, la libre détermination des nations et le respect du droit international:

Déclaration :

1 – Nous rejetons les menaces d'intimidation proférées par les porte-paroles du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne comme violant les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale des nations, et des principes du Droit international ;

2 – Nous réaffirmons notre soutien catégorique au droit souverain du gouvernement d'Équateur d'accorder l'asile diplomatique au citoyen Julian Assange ;

3 – Nous exprimons notre rejet de la position du Royaume-Uni qui cherche à résoudre ses conflits avec les nations du monde entier, en particulier celles d'Amérique latine et des Caraïbes, par des méthodes contraires au droit international ;

4 – Nous soutenons l'appel lancé par l'Union sud-américain des nations (UNASUR) à débattre sur la position hostile exprimée par le gouvernement du Royaume-Uni envers le gouvernement de la République d'Équateur, et à fixer une position claire de soutien à l'Équateur ;

5 – Nous estimons qu'il est important de faire avancer l'idée d'un grand débat à l'ONU sur l'inviolabilité des bâtiments diplomatiques et le respect plein et entier de la part de tous les États des principes du droit international ;

6 – Nous mettons en garde le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne sur les graves répercussions que déclencherait, dans le monde entier, une violation directe de l'intégrité territoriale de la République d'Équateur à Londres ;

7 – Nous lançons un appel à tous les gouvernements du monde, aux mouvements sociaux, aux intellectuels, afin qu'ils s'opposent à cette nouvelle tentative du gouvernement britannique d'imposer par la force sa volonté à des nations souveraines ;

8 – Nous nous engageons à faire le maximum pour accorder à cette déclaration la diffusion et la publicité la plus large possible ;